

été convenablement examinée par la Chambre. Le député a dit qu'il y avait un accord entre les partis à propos de l'inscription au *Feuilleton* de certains bills de divorce. On a proposé d'accorder dans ces cas une annulation plutôt qu'un divorce. Je crois savoir qu'il y a quatre ou cinq cas de cette sorte. Mon groupe est d'accord avec l'honorable député pour ce qui est de ces quatre ou cinq cas où l'on a présenté des preuves scientifiques. En conséquence, monsieur l'Orateur, je crois savoir que le consentement unanime serait accordé. Je pense que l'idée de l'honorable député serait agréée par mon groupe si elle était formulée autrement.

M. l'Orateur: Vous dites que vous ne verriez pas d'inconvénient à laisser passer, parmi les bills de divorce, les quatre ou cinq cas d'annulation. Le député d'Halifax est-il disposé à accepter cela?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'adopterai cette ligne de conduite si l'on m'y force. Comme nous ne pouvons obtenir le consentement unanime en ce qui concerne les 350 causes de divorce, je dois faire violence à ma nature et tenter de sauver ce que je peux du chaos dont sont responsables l'honorable député de Skeena et l'honorable député de Timiskaming.

M. Howard: Quelle façon insidieuse et vile d'aborder la question.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut que je me lance dans un débat et que je le poursuive jusque dans sa vie publique et privée, à l'égard d'observations comme celles qu'il vient de faire, j'accepterai bien volontiers, mais la tempête qu'il essuiera le balaiera hors de la Chambre.

M. Howard: L'honorable député d'Halifax a suscité tout ceci...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'ai pas l'intention de laisser des observations de ce genre flétrir la dernière heure de cette session. S'il n'y a pas de façon honorable d'arriver à s'entendre, l'affaire est close.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur il y a quatre causes d'annulation de mariage sur lesquelles tous les partis se sont entendus, mais l'une des causes est contestée devant le comité de l'autre endroit et l'usage veut que les causes contestées soient renvoyées au comité des bills privés; ainsi donc, en toute conscience, je ne puis saisir la Chambre que de trois de ces causes d'annulement pour l'instant.

(La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Flynn, passe à l'examen des bills n^{os} SD-101, SD-107 et SD-265.)

Bill n^o SD-101, pour faire droit à Edell Haines—M. McCleave.

Bill n^o SD-107, pour faire droit à William Paschal Hayes—M. McCleave.

Bill n^o SD-265, pour faire droit à Mathilde Marcelle Mathieu—M. McCleave.

M. le président: Les bills sont-ils adoptés?

Des voix: Adopté!

M. le président: Dois-je faire rapport des bills?

Des voix: Entendu!

M. McCleave propose que les bills n^{os} SD-101, SD-107 et SD-265 soient lus pour la 3^e fois.

La motion est adoptée et les bills, lus pour la 3^e fois, sont adoptés.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'accord qui a été conclu il y a quelque temps, lorsque les autres bills devaient être débattus, si nous ne pouvions nous entendre—et je refuse de discuter davantage sur les bills de divorce—je tiens à vous prévenir que lorsque la Chambre reprendra ses travaux, je proposerai que les bills figurent dans l'ordre approprié et soient énumérés séparément au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce 157^e jour de la plus longue session qui ait eu lieu jusqu'ici, je propose, appuyé par l'honorable M. Churchill:

Que la Chambre lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, demeure ajournée jusqu'au 7 septembre 1961, à 2 heures et demie de l'après-midi, à condition toujours que, si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que l'intérêt public exige que la Chambre se réunisse à une date plus hâtive au cours de l'ajournement, M. l'Orateur puisse donner avis qu'il est convaincu de la chose; la Chambre se réunira alors au moment annoncé par semblable avis et exécutera ses travaux tout comme si elle s'était ajournée jusqu'à ce moment-là.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, en attendant que le Sénat nous avise de l'adoption du dernier bill, pourrions-nous suspendre la séance pour la reprendre à l'appel de l'Orateur?

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance et de la reprendre à l'appel de l'Orateur, au son du timbre?

Des voix: D'accord.